

Date Convocation 08/11/2024	<p>Le 19 novembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN (arrivée avant la délibération n°2), Corinne VERGNAUD LEBRIS, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Didier MARTIN (à partir de la délibération n°2), Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Alice MARTIN, Judith LE RALLE et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 6 : Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sandrine TARAUD.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 12/11/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 18 - procurations 03 - absents 06	

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Carole CHARUAU

Cette délibération modifie le tableau des effectifs en raison des mouvements de personnel, de créations, modifications ou de suppressions de postes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs et notamment en raison des promotions internes.

Vu le tableau des effectifs en date du 17 septembre 2024,

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Créations/suppressions/modifications de postes :

Suppressions/modifications	Créations
Filière police	
1 Brigadier-chef principal à temps complet modifié à compter du 1 ^{er} /12/2024	1 gardien-brigadier à temps complet créé à compter du 1 ^{er} /12/2024
Filière technique	
1 Adjoint technique territorial à temps complet supprimé à compter du 20/11/2024	1 Technicien territorial à temps complet à compter du 20/11/2024
Filière culturelle	
1 assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet supprimé à compter du 20/11/2024	
	1 adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 20/11/2024
Filière animation	
	1 adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1 ^{er} /12/2024

La rémunération de ces emplois sera calculée sur la base d'un indice de la fonction publique. L'échelon et le régime indemnitaire seront définis par arrêté du Maire.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (21 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que figurant en annexe
- ♦ **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de l'Ile d'Yeu sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- ♦ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades figurant dans le tableau des effectifs, tel qu'annexé, sont inscrites aux budgets de l'exercice en cours
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU